



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 30 mars 2021]**

Date de la convocation

24 mars 2021

Date d'affichage

31 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 33

Procurations : 0

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjointes*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

**Absents et représentés :**

**Absents :**

**N° 015/ 2021**

*Secrétaire de séance : Dominique Hirissou*

**OBJET DE DELIBERATION : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire de musique et de danse du Tarn**

Madame le Maire informe les élus que le 28 janvier 2021, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte (SMIX) de gestion du conservatoire de musique et de danse du Tarn ont approuvé leurs nouveaux statuts (joints en annexe) qui annulent et remplacent ceux de 1991.

Cette mise en conformité avec les textes légaux se traduit notamment par la création d'un poste de délégué syndical supplémentaire pour les villes de 10 000 à 44 999 habitants.

Madame le maire propose donc à l'assemblée de :

- Conserver la compétence acquise pour l'enseignement artistique au sein du Conservatoire et au titre des nouveaux statuts du SMIX,
- D'adhérer au SMIX en tant que membre du Syndicat,
- De confirmer la désignation des délégués suivants pour représenter la commune au sein du Comité Syndical : Alain SORIANO et Anne DUBIER,
- D'élire un nouveau délégué pour siéger au sein du Comité Syndical,
- D'élire trois délégués suppléants appelés à siéger au Comité Syndical en cas d'empêchement des titulaires.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** de Conserver la compétence acquise pour l'enseignement artistique au sein du Conservatoire et au titre des nouveaux statuts du SMIX,

**ADHERE** au SMIX en tant que membre du Syndicat,

**CHOISIT** pour le représenter au sein du Comité Syndical les délégués et les suppléants dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

<b>Délégué</b>	<b>Suppléant</b>
Alain SORIANO	Martine MOSTARDI
Anne DUBIER	Monique GUILLE
Dany Portes	Jean BATAILLOU

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 31 mars 2021**